RIS des PsyEN-EDA de l'académie de Créteil

Réunion d'Informations Syndicales
Vendredi 18 novembre 2022 de 13h30 à 16h30

à Bobigny : Bourse Départementale du Travail, 1 place de la libération, salle ORESTE, niveau 0 (*métro ligne 5, tram ligne 1 direction Asnières**) ou en distanciel sur votre ordinateur ou votre téléphone portable**

Nous préférons que celles et ceux qui veulent y participer s'inscrivent en ligne sur le site de la FSU-SNUipp 93 quelque soit votre choix : être en présentiel ou être en distanciel.

Lien pour s'inscrire :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe6IvrCGFtHQ2DHt-4hJoZl-8dgOxt7RB99fOT0lKwcj05c9w/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0

Ordre du jour :

- La situation des PsyEN (au plan national, au niveau académique, sur le plan départemental)
- Les détachements, les contractuel·les (contrats, formations ...)
- Les urgences dans les circonscriptions, la MDPH et la CDOEA
- Formation académique des PsyEN, les MIN
- Les élections professionnelles
- Questions diverses

Natacha ANDRIEUX, Bruno LUTTENAUER et Véronique OSIKA
Vos représentants PsyEN-EDA pour l'académie de Créteil

Consignes à tous les participants :

Depuis la rentrée 2014, les psychologues de l'éducation nationale ont le droit de participer à neuf heures de réunions d'information syndicale pendant les heures de service, à raison de trois demi-journées par année scolaire [Circulaire n°2014-120 du 16/09/2014 parue dans le BOEN du 18/09/2014].

Pour y participer, il vous faut prévenir votre IEN au moins 48 heures à l'avance. Il ne s'agit pas de "demander l'autorisation de" mais bien "d'informer que".

La lettre type est la suivante :

M... l'Inspect... de la circonscription J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 5 du décret 82-447 du 28 mai 1982 sur le droit syndical des fonctionnaires, je participerai à la réunion d'information syndicale « psychologues EDA de l'Académie de Créteil » organisée par le SNUipp-FSU le ... Veuillez croire, M... l'Inspect... de la circonscription, en mon attachement au service public d'éducation.

Signature

Si vous l'envoyez par email, utiliser votre adresse de messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-creteil.fr) ; c'est elle qui tiendra lieu de signature.

Nous avons informé le Recteur de l'Académie de Créteil et les Dasen des trois départements.

Une attestation individuelle de participation vous sera donnée le jour de la RIS.

Ce droit syndical que nous avons acquis avec le SNUipp-FSU constitue un moment fort permettant : d'être informé, de participer au débat, de mettre en relation les collègues entre eux dans leur diversité.

Continuons à être toujours plus nombreux.